

d'un article qui a paru dans la *Tribune* du 6 février:

L'ancien ministre du cabinet fédéral Stuart Garson a rompu le silence de sa retraite politique jeudi pour dénoncer les accusations des conservateurs portant que les députés libéraux locaux ont administré un service de placement dans le parc national de Riding-Mountain.

C'est une accusation "très stupide, très enfantine et fort mesquine," a dit M. Garson, dans sa déclaration préparée à l'avance.

Le ministre des Ressources nationales, l'honorable Alvin Hamilton, a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement avait suivi la coutume établie par le régime libéral en embauchant une main-d'œuvre temporaire par l'entremise de conseillers locaux. L'embauchage se fait maintenant par l'entremise du Service national de placement.

En outre, la déclaration du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a été plutôt vague. Le ministre a parlé de certaines mesures qu'il a prises de concert avec certains de ses collègues, et il s'est servi des mots "L'automne dernier". J'ai dit qu'une certaine publicité a été faite à ce sujet à la mi-janvier. J'aimerais que le ministre dise au comité quels étaient les conseillers de l'ancien député de Marquette à cet égard. J'aimerais aussi qu'il nous dise s'il a reçu quelque communiqué de ses collègues, les honorables députés de Marquette, de Brandon-Souris et de Dauphin,—"l'automne dernier" comme il l'a dit,—ou bien si, en l'occurrence, ils ont effectivement postdaté le communiqué qui, je le disais tantôt, a été publié vers la mi-janvier.

J'estime que le ministre s'est montré par trop libre et catégorique dans les accusations générales qu'il a portées. Étant donné qu'un ancien membre de la Chambre est en cause, je suis d'avis que cette affaire est digne de retenir l'attention du comité des comptes publics. Je me demande si le ministre voudrait nous dire s'il consentirait à ce que le surintendant du parc et, au besoin, l'ancien député de Marquette ou n'importe quel de ses conseillers, soient convoqués au comité pour témoigner au sujet de la déclaration faite à la Chambre le 4 février de cette année.

En outre, j'aimerais bien savoir ce qu'entend le ministre lorsqu'il dit qu'en ce moment les procédés s'uniformisent dans une certaine mesure, de concert avec le service de placement. Cela veut-il dire que les agents de l'honorable député de Marquette sont encore en fonctions et que l'organisme de placement est simplement informé de ce qu'ils font? Est-ce bien ce que veut dire "de concert avec le service de placement?" J'aimerais que le ministre nous fournisse plus de détails à ce propos, avant que nous autorisions l'adoption du crédit.

M. Fisher: Monsieur le président, je voulais poursuivre la discussion de cette affaire également parce que c'est ma question qui a amené la déclaration dont a parlé l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Je partage certaines de ses opinions à ce propos mais je voudrais envisager la question sous un autre angle.

Le ministre se souviendra que, lorsque la question des parcs nationaux était à l'étude l'an dernier, il a été quelque peu agacé des pressions exercées par l'opposition à propos du principe d'accorder des emplois de ce genre dans les parcs nationaux. Je voudrais lui demander si vraiment,—indépendamment du haut degré d'équité qu'il attribue aux honorables députés dont il a été question,—et assurément l'honorable député de Brandon est, à mon avis, aussi équitable que tout autre député faisant partie du présent comité,—je voudrais lui demander, dis-je, s'il leur est possible en l'occurrence d'être parfaitement objectifs, et indépendants de toute affiliation de parti. N'empêche que l'honorable député de Brandon-Souris est un homme politique et, qui plus est, un conservateur. S'il est capable d'agir avec équité indépendamment de ses affiliations de parti, eh bien il est peut-être plus fort que n'importe qui dans le comité. D'après l'expérience que j'ai acquise dans ma circonscription, sur des questions provinciales comportant des choses de ce genre, je sais que souvent ceux à qui on accorde ces emplois sont tenus de s'affilier au parti conservateur. Je ne prétends pas que c'est ce qui se passe cette fois, mais on est porté à le supposer tant que toute l'affaire n'aura pas été régularisée, comme le ministre a donné à entendre que la chose était en voie de se faire. (*Rires*) Je constate que certains honorables députés trouvent cela amusant; n'empêche que le procédé sort de l'ordinaire et j'estime qu'une explication plus complète s'impose. Étant donné que nous sommes dotés d'un service national de placement, j'ai peine à comprendre pourquoi nous ne devrions pas l'utiliser dans ce cas-là. Selon moi, un député n'est pas plus compétent que le service de placement lui-même pour choisir des gens destinés à certains emplois. C'est là la fonction propre du service de placement, et non pas celle d'un député. La déclaration du ministre ne m'ayant pas satisfait, j'accueillerais volontiers de plus amples informations à propos des procédés suivis. D'accord avec l'honorable député de Kenora-Rainy-River, je trouve que l'atteinte à la réputation d'un ancien député pourrait fort bien être étudiée par le comité des comptes publics.